



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Service Accueil en Etablissements
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° 2026-ETS EJF- 017
Dotation exceptionnelle pour l'exercice 2025
pour l'établissement Foyer d'accueil d'Urgence gérés par
Association « Les Étoiles d'Hestia »,
6 rue Bugeaud BP 124 73208 Albertville Cedex
Finess N° 730011517

VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et suivants ;

VU les articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative ;

VU le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R.241-3 à R.241-9 ;

VU l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 23 avril 2021 portant modification de l'autorisation du fonctionnement de la maison d'enfants à caractère social « l'Accueil », Centre scolaire éducatif « la Plantaz » situé à Saint-Pierre-d'Albigny, du Foyer d'accueil d'urgence, sis à Aiton (73220) « Le Ganellon » gérée par l'association les Étoiles d'Hestia ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2021, portant renouvellement de l'habilitation justice de la maison d'enfants à caractère social « l'Accueil », « le Chaudan », Centre scolaire éducatif « la Plantaz » situé à Saint-Pierre-d'Albigny, du Foyer d'accueil d'urgence, sis à Aiton (73220) « Le Ganellon » gérée par l'association les Etoiles d'Hestia ;

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 07 février 2022 et ses avenants 1 et 2 ;

VU le courrier en date du 12 mars 2026 stipulant les frais engendrés par l'accueil d'enfants en situations complexes au sein de l'établissement pour la période allant du 15 au 31 décembre 2025 ;

SUR proposition conjointe de de Madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est et de Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du département ;

ARRÊTENT

Article 1 - Une dotation exceptionnelle d'un montant de 6 866,00 € (six-mille huit cent soixante-six euros) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association « Les Etoiles d'Hestia », au titre des frais supplémentaires engendrés par l'accueil spécifique.

Article 2 - Le versement de cette dotation exceptionnelle d'un montant de 6 866,00 € s'effectuera en une seule fois à la signature du présent arrêté.

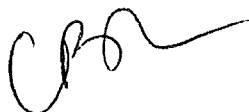
Article 3 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 - Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 07 MAI 2026

Le Président

La Préfète



Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

Pour la préfète et par délégation,
~~La secrétaire, fète,~~
~~Directrice de cabinet,~~

Marie WENCKER

11 MAI 2026
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Par délégation
Le Directeur général
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

